

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Présenté lors du Comité Syndical du 5 janvier 2021

1. Contexte Général

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) a été créé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2017. Ses membres sont Metz Métropole, la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange.

Le syndicat mixte exerce, pour le compte de ses membres, la compétence eau potable sur une partie de leurs territoires respectifs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires pour 2021 sont présentées en séance le 5 janvier 2021, afin que le Comité Syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire pour 2021 avant l'examen du Budget Primitif 2021 au mois de février prochain.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID 19. Face à la menace que faisait peser le risque épidémique sur la distribution d'eau potable, le SERM et son concessionnaire, la Société Mosellane des Eaux (SME) ont dû mettre en place dans l'urgence des plans de continuité d'activité et de gestion de crise qui ont permis de maintenir la continuité du service public notamment durant la période critique du 1^{er} confinement.

L'année 2021 sera encore marquée par l'épidémie, notamment en ce qui concerne le programme d'investissement qui a pris du retard et nécessitera, au travers d'un avenant au contrat de concession, un réajustement de ses dates prévisionnelles de réalisation.

Les travaux de rénovation des filtres à sable et de construction de la nouvelle unité de traitement des pesticides et du carbone organique total de l'usine de Moulins les Metz continueront à se dérouler tout au long de l'année 2021 pour une mise en service en 2022. Les investissements correspondants seront financés sur les fonds propres du SERM sans recours à l'emprunt.

2. Orientation budgétaire du SERM

▪ Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient des ventes d'eau aux abonnés ainsi qu'aux clients de vente en gros. Le montant prévisionnel de ces recettes pour 2021 est estimé à 2 600 000 €. Ce montant est basé sur une vente prévisionnelle de 10 500 000 m³ aux abonnés au service et 4 000 000 m³ aux clients en gros pour un tarif de vente identique à celui de 2020.

Enfin, la location à des opérateurs de téléphonie mobile de certains ouvrages du Syndicat, ainsi que le contrôle des poteaux incendie de Metz Métropole, devraient contribuer à hauteur de 55 000 € au montant total des recettes pour 2021.

Plusieurs subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont également escomptées pour aider à la réalisation de plusieurs programmes et études lancés par le SERM comme la DUP du canal de Jouy

▪ Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont envisagées à hauteur de 565 000 €.

Il s'agit principalement de dépenses liées au paiement des taxes foncières et autres redevances, à la gestion administrative et financière du syndicat qui est assurée par les services de Metz Métropole à travers une convention de prestation de services, de frais d'études ainsi que des dépenses permettant le fonctionnement de la structure (assurances, frais de mission, télécommunications, fournitures diverses...).

Charges de personnel

Les frais de personnel représentent un montant prévisionnel de dépenses de 176 000 €.

Trois fonctionnaires territoriaux sont mis à disposition du Syndicat des Eaux de la Région Messine par leurs collectivités de rattachement :

- Le Directeur du Syndicat (catégorie ingénieur hors classe),
- Un ingénieur Réseaux (catégorie ingénieur principal),
- Un ingénieur Ressources (catégorie ingénieur principal).

Les charges de personnel représentent 6,6% du montant total des recettes réelles du syndicat mixte.

Aucune embauche complémentaire n'est envisagée par le Syndicat en 2021, mais il est à signaler que dans le cadre du contrat de DSP, le délégataire met à disposition du SERM un ingénieur agronome, spécialement affecté à la problématique de la qualité des eaux du Rupt de Mad.

▪ Recettes d'investissement

Une subvention de 1 900 000 € est toujours en attente d'attribution par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à notre délégataire pour la réalisation de l'unité de traitement du COT de Moulins-les-Metz.

En cas d'accord, 1 500 000 € devraient être reversés au SERM par notre concessionnaire en 2021 (le solde à l'achèvement de l'ouvrage en 2022).

▪ Dépenses d'investissement

En 2021, le Syndicat Mixte contribuera à hauteur de 2 520 280 € au financement de deux programmes de travaux mis à la charge du délégataire dans le cadre du nouveau contrat de concession, à savoir :

- 212 242 € pour la rénovation des filtres à sable de Moulins les Metz,
- 2 139 629 € pour la réalisation de l'unité de traitement du COT

Ces investissements seront financés sur les fonds propres du syndicat mixte, notamment au travers de l'excédent prévisionnel d'exploitation de 2 200 000 € qui devrait être dégagé sur l'exercice budgétaire 2020.

Par ailleurs, 200 000 € de travaux de renforcement du réseau de canalisation et d'aménagement conjoncturels seront nécessaires en 2021.

Dette

A sa création le SERM a pris à sa charge les deux emprunts contractés par la Commune d'Hagondange dans le cadre de sa compétence eau.

Pour 2021, le remboursement de ces emprunts représente un montant de 64 800 € dont 11 200 € d'intérêts.

Comparativement aux 2 655 000 € de recettes réelles de fonctionnement, le taux de charge de la dette du SERM est de 2%.

3. Programmation des investissements

La contribution du Syndicat au financement des investissements prévus au contrat de concession se poursuivra jusqu'en 2022 à raison de 2 351 871 € pour 2021 et 762 900 € pour 2022.

Au total plus de 8 millions d'euros d'investissement seront consacrés par le SERM, sur la période 2019 – 2022, aux travaux d'amélioration qualitative et quantitative de sa production, ainsi qu'à la sécurisation de son approvisionnement en eau.